

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 14 octobre 2026

L'An deux mille vingt six
Le mercredi 14 octobre 2026 à 18H30

Date de convocation : 08 octobre 2026

LE CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni à l'Ellipse, sous la présidence d'Anaëlle JOLIFF, Maire de Moëlan-sur-Mer.

Prénom - NOM	Présent	Absent	Prénom - NOM	Présent	Absent
Anaëlle JOLIFF	X		Anne KERDELHUÉ-FURIC		X
Solène BOULENGUER	X		Nicolas MONFORT	X	
Christophe NOGER	X		Laurent BAHOLET	X	
Sylvie CORNOU	X		Mickaël GOUYEC	X	
François PLOUËT	X		Morgane NAOUR	X	
Laurence RIOUAL	X		Kévin SINIC	X	
Philippe HAREL	X		Élodie FRANCHET	X	
Sandrine QUENTIN	X		Sylvie LE DOUAIRON		X
Philippe BURBAN	X		Gabrielle BOLOU		X
David LE PORT	X		Xavier LE BRIS	X	
Claire BENSIMHON	X		Christelle FÉNÉON	X	
Jean-François MELIN	X		Gwenaël HERROUËT	X	
Sylvie ISTA	X		Franck CHANVRIL	X	
Armelle ROUZEVAL	X		Julien DESTREMONT	X	
Gwénaëlle BIERI		X			
Élus absents			Donne pouvoir à		
Gwénaëlle BIERI			Sylvie ISTA		
Anne KERDELHUÉ-FURIC			Claire BENSIMHON		
Sylvie LE DOUAIRON			Gwenaël HERROUËT		
Gabrielle BOLOU			Christelle FÉNÉON		
Secrétaire de séance	Taux de présence		En exercice	Présents	Absents
Sandrine QUENTIN	86 %		29	25	4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**DCM 2026/116 : ASSOCIATIONS - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES -
ASSOCIATION "JAIPAT" ET L'ASSOCIATION "BELON XTREM"**

RAPPORTEUR : Philippe BURBAN

L'association "JAIPAT" de MOËLAN-SUR-MER sollicite une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € auprès de la commune de MOËLAN-SUR-MER pour permettre à cette dernière de poursuivre ses actions pour la défense de la création contemporaine en milieu rural, notamment en proposant des expositions ouvertes au public, entièrement libres et gratuites.

L'association "BELON XTREM" sollicite une subvention exceptionnelle de 4 280 € pour le lancement d'une course d'obstacles en plein air, organisée le 18 septembre 2027 sur le territoire de Moëlan-sur-Mer et ses environs.

Limitée à 500 participants, cette manifestation vise à valoriser le patrimoine naturel et littoral moëlanais, promouvoir la pratique sportive et favoriser la convivialité et la cohésion intergénérationnelle. Le départ et l'arrivée sont prévus à Kerfany, où un village d'animations sera installé pendant la course, suivi d'une soirée de clôture.

Il est proposé l'attribution des subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	MONTANT PROPOSÉ
Association "JAIPAT"	500 €
Association " BELON XTREM"	2 500 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles l'article L. 2131-11, L. 1611-4, L. 2121-29 et L. 2311-7,

CONSIDÉRANT l'intérêt de soutenir les associations moëlanaises dans leurs actions,

VU le Budget Primitif 2026,

VU la demande de subvention de l'association "JAIPAT",

VU la demande de subvention de l'association "BELON XTREM",

VU l'avis de la Commission Ressources et Vie locale en date du 07 octobre 2026,

VU l'exposé de Philippe BURBAN,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide,

D'ATTRIBUER une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à l'association "JAIPAT" ;

D'AUTORISER Madame la Maire à signer tous les actes y afférents ;

DE PRÉCISER que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Mairie de Moëlan-sur-Mer • Ti Ker Molan

2, rue des Moulins - 29350 Moëlan-sur-Mer • 2, strada ar Milnoù - 29350 Molan
02 98 39 60 10 - mairie@moelan-sur-mer.bzh - www.moelan-sur-mer.bzh

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à la majorité (6 abstentions : Sylvie LE DOUAIRON, Gabrielle BOLOU, Christelle FÉNÉON, Gwenaël HERROUËT, Franck CHANVRIL, Julien DESTREMONT - 1 contre : Xavier LE BRIS) des membres présents ou représentés,

Décide,

D'ATTRIBUER une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 500 € à l'association "BELON XTREM" ;

D'AUTORISER Madame la Maire à signer tous les actes y afférents ;

DE PRÉCISER que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Pour extrait certifié conforme.

Sandrine QUENTIN

Secrétaire de séance



Anaëlle JOLIFF

Maire de MOËLAN-SUR-MER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Mairie de Moëlan-sur-Mer • Ti Ker Molan

2, rue des Moulins - 29350 Moëlan-sur-Mer • 2, straed ar Milnoù - 29350 Molan
02 98 39 60 10 - mairie@moelan-sur-mer.bzh - www.moelan-sur-mer.bzh

Envoyé en préfecture le 15/10/2026

Reçu en préfecture le 15/10/2026

Publié le

ID : 029-212901508-20261014-DCM2026116-DE